

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[163_Lettres de Louis de Carné : 1842-1873](#)[Item](#)[Château de Pérennou, le 24 août 1845, Louis de Carné à François Guizot](#)

Château de Pérennou, le 24 août 1845, Louis de Carné à François Guizot

Auteurs : Carné, Louis de (1804-1876)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Assemblée nationale](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Marine](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Remerciements](#), [Lettre de](#), [Voyage](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1845-08-24

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote2, AN : 163 MI 42 AP 163 Papiers Guizot Bobine Opérateur 25

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Carné, Louis de (1804-1876), Château de Pérennou, le 24 août 1845, Louis de Carné à François Guizot, 1845-08-24.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 25/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6473>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Plomelin (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 18/06/2024

2/

Monsieur

Salutations de votre bonjour.
 Bien m'adaptes en me transmettant
 celle de son le suite de la semaine
 me a profondément touché et mon premier
 instinct est de vous le dire. Et je
 me trouve dans le cas de refuser les
 propositions qu'elle contient, non seule-
 ment parce que certains en moins et d'autres
 en d'autres sens.

Je ne dois pas à Mr. de Calvigny
 avec la sollicitude que comporte une
 telle confiance en son est admettant
 les motifs qui me portaient à décliner
 une telle proposition, dont je ne puis expliquer
 l'importance et la nature en l'importance.
 J'aurais accepté si dans l'attente d'une
 situation qui m'aurait conduit soit
 aux Indes soit même à Bourbon j'eusse
 concouru à l'expédition des affaires auxquelles
 j'en ai part au sein de la Commission
 et de la chambre. Le legs de la

avait jugé utile de faire préparer, tant de par
les députés polonais que ceux des administrés
à l'égard de l'abolition des tribunaux
qui il est appelé à remettre, et avant jugé
par conséquent l'abolition tout à fait
sans doute l'état. Mais de l'opinion de la
Chambre, en faisant passer dans celle-ci
une appréciation plus complète de l'état
des colonies, je me serais livrée avec
avant à cette question délicate et importante
serais dans le langage d'observation
me fait l'honneur de me proposer, je
me suis vu que de simples changements
suffiraient à remédier suffisamment à
l'inconvénient que ceux de l'opinion de nos
statuts qui font de longs séjours
dans les colonies. Le travail libre
organisé à Saint-Denis, à Cayenne et à
Géologie se répandrait. En un seul an
l'abolition de la grande question de
tribunaux. Et ailleurs, en trois petits états
peuvent nous intéressent beaucoup
pour la même position. Les colonies
sont d'exploitation agricole de quelque
importance. La raison de cette affaire
avec celle de l'émancipation des noirs

... et de voir. Au surplus, si on s'efforce
 de se faire à cet égard, par l'intermédiaire de l'agence
 de la Compagnie de la marine, comme la demande d'une
 suspension. Enfin, si j'ai bien compris la
 lettre de son Excellence le Ministre de la Marine, cette
 suspension serait destinée à demander justice, et
 elle n'est surtout là à qui on la détermine à la
 suite de la loi.
 Quant à la forme à l'ouverture de la Chambre
 des députés, pour elle, recueillir autour de simples renseignements
 sans aucun acte public qui expliquât la
 nature et l'importance de l'affaire, à la
 suite de laquelle je serais appelé à prendre part, ou
 à rendre par exposé ou par conclusion à de
 certaines interpellations, non moins décevantes que
 les précédentes. D'ailleurs, mon silence, mon motif, sans
 doute et à toute leur sincérité. Ce n'est pas
 au milieu de vous, dont la gloire est et avait
 été si haut la dignité d'aujourd'hui, que
 la loi ou le pays qui ils pensent
 avoir besoin d'écouter, je vous supplie
 de quelque de l'honneur bien la faire après à
 l'affaire de la loi de la marine, par quel je me
 suis vu

venir à servir quelques sept jours lui
pour l'entretien de son dépôt et lui
rendre ses services.

Quant à vous, Monsieur, j'ai
plus d'honneur de vous reconnaître encore
d'un témoignage de l'un de vos
proches à tant de titres, et de
surtout l'occasion qui me est offerte
plus pour faire agréer l'assurance
de mon amitié et de mon respect
à votre respectueuse considération.

De la Courbe

au Comman. près quimper.
24 août 1924